



**MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST**  
741, CHEMIN HUNTER  
AYER'S CLIFF, QUÉBEC J0B 1C0  
TÉL : 819-838-4334  
COURRIEL : BARNSTON.OUEST@XITTEL .CA

## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT 263-2018 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES SUIVANTS

---

Lors de sa séance régulière du **5 février 2018**, le conseil municipal de la Municipalité de Barnston-Ouest a déposé un avis de motion visant l'adoption d'un projet de Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivantes et une copie est remise à chacun des élus.

**Voici un résumé du contenu du projet de Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivants :**

1. La rémunération proposée pour le maire et les conseillers est la suivante :

MAIRE					
Actuelle		Total	Proposée		Total
Base	Allocation		Base	Allocation	
6 019.39\$	3 009.69\$	9 029.08\$	6 139.77\$	3 069.89\$	9 209.66\$

CONSEILLERS						
	Actuelle		Total	Proposée		Total
	Base	Allocation		Base	Allocation	
Salaire	601.94\$	300.97\$	902.91\$	613.98\$	306.99\$	920.97\$
Réunion du conseil	80.25\$	40.13\$	120.38\$	81.86\$	40.93\$	122.79\$
Réunion de comité	40.13\$	20.06\$	60.19\$	40.93\$	20.46\$	61.39\$

2. La rémunération fixée sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, indexée annuellement de 2%.
3. La rémunération proposée est rétroactive et s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'adoption du Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivantes se fera lors de la séance ordinaire du **5 mars 2018** qui se tiendra au Centre Communautaire de Way's Mills situé au 2081, chemin Way's Mills, Barnston-Ouest à **19h30**.

Donné à Barnston-Ouest, ce 8 février 2018.

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière